

N'gum, Aminatta Lois Runeni (Gambie)

[Original: anglais]

Note verbale

La Mission permanente de la République de Gambie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, se référant à sa note ICC-ASP/7/S/19 du 15 avril 2008, a l'honneur de lui faire savoir que le Gouvernement gambien a décidé de présenter la candidature de Mme Aminatta Lois Runeni N'gum aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale lors des élections qui doivent avoir lieu à la première reprise de la septième session de l'Assemblée des États Parties, qui se tiendra à New York du 19 au 23 janvier 2009.

Cette candidature est présentée conformément au paragraphe 4 a) ii) de l'article 36 du Statut de Rome. Bien que Mme Aminatta Lois Runeni N'gum soit zimbabwéenne de naissance, il lui a été délivré un passeport diplomatique gambien en 1998 lorsqu'elle a été nommée secrétaire judiciaire dans la magistrature gambienne. Elle a épousé un ressortissant gambien qui jouit du statut diplomatique et a été autorisée à conserver son passeport diplomatique gambien. En outre, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a autorisé Mme N'gum à considérer son lieu de congé dans les foyers comme la Gambie.

La candidature de Mme Aminatta Lois Runeni N'gum est présentée au titre de la Liste B, conformément au paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome.

Mme Aminatta Lois Runeni N'gum est une personne jouissant d'une haute considération morale, connue pour son impartialité et son intégrité, qui a une longue expérience en qualité de fonctionnaire non seulement nationale mais aussi internationale. Elle est une juriste qualifiée représentant un système juridique de *common law* et a 29 ans d'expérience professionnelle, période pendant laquelle Mme N'gum a fait partie de la magistrature gambienne en tant que secrétaire judiciaire (de 1998 à 1999), *master* à la Cour suprême (de 1990 à 1994) et *magistrate* (de 1980 à 1990). En outre, Mme N'gum a pratiqué le droit pour son compte (de 1994 à 1998), période pendant laquelle elle a également été conseillère principale de la Commission d'enquête sur l'administration foncière constituée par le Gouvernement de la Gambie.

Mme N'gum a une longue expérience de fonctionnaire internationale (depuis 1999) en tant que juriste au Tribunal pénale international pour le Rwanda (TPIR), où elle a été chef adjoint, et parfois chef par intérim, de la Section de l'administration judiciaire (de 1999 à 2001), chef du Groupe chargé du Greffe et de l'appui à la Chambre d'appel du TPIR à La Haye (de 2001 à 2003), chef adjoint et responsable de la Section du Conseil de la défense et de la détention (de 2003 à 2006) et juriste (depuis 2006) à la Section de l'administration judiciaire. En outre, Mme N'gum s'est vue décerner par l'Université de Leiden, en 2005, le diplôme de maîtrise en droit international public, avec spécialisation en droit pénal international. Elle a par conséquent acquis des compétences, des connaissances approfondies et une grande expérience dans des domaines pertinents du droit international en rapport avec le travail judiciaire de la Cour, comme le droit pénal international, le droit international égalitaire, le droit relatif aux droits de l'homme et le droit relatif à la violence contre les femmes et les enfants.

En outre, Mme Aminatta Lois Runeni N'gum réunit les deux conditions spécifiées au paragraphe 3 b) i) et 3 b) ii) de l'article 36 du Statut de Rome.

Le Gouvernement gambien est convaincu que Mme Aminatta Lois Runeni N'gum est éminemment qualifiée et peut apporter une contribution précieuse à l'œuvre de la Cour. L'exposé des qualifications établi conformément au paragraphe 4 a) de l'article 36 du Statut de Rome et le curriculum vitae de Mme Aminatta Lois Runeni N'gum sont joints.

...
